



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

DÉFICITS DES RÉGIMES DE RETRAITE MUNICIPaux : « IL N'Y AVAIT PAS URGENCE », SELON LES ACTUAIRES DE PBI

Montréal, le 12 février 2015 – Selon les nouvelles données compilées par la Régie des rentes du Québec (RRQ), le déficit accumulé par l'ensemble des régimes de retraite municipaux au 31 décembre 2013 se chiffre à environ 2,6 milliards de dollars, comparativement au montant de 3,9 milliards de dollars invoqué en commission parlementaire lors de l'étude du projet de loi n° 3. Rappelons que, dans le cadre des travaux qui ont mené au Rapport D'Amours, un déficit de près de 5 milliards de dollars au 31 décembre 2011 était utilisé pour justifier une intervention urgente dans le dossier des régimes de retraite municipaux.

« Comme nous l'avons indiqué à l'automne dernier, il n'y avait pas urgence d'agir. Bien que le temps ne soit pas une réponse en soi au déficit des régimes de retraite, celui-ci fait partie de la solution. Toute action précipitée dans le cadre d'une solution mur à mur aura des effets néfastes sur le futur des régimes, sur la confiance des travailleurs et des retraités envers ceux-ci et, finalement, sur l'économie en général », déclare M. Stéphan Lazure, conseiller principal chez PBI à Montréal.

En effet, bien que favorable à une refonte des règles de financement touchant les régimes de retraite afin d'assurer leur viabilité et leur pérennité, PBI a fait de nombreuses interventions auprès des parlementaires pour souligner qu'il ne fallait pas agir de façon précipitée dans le cadre d'une solution mur à mur. PBI avait notamment démontré qu'en date du 30 juin 2014, les effets de la crise de 2008 avaient été entièrement résorbés et que la bonne performance des régimes en 2014 pourrait réduire les déficits d'un autre milliard de dollars. Sauf exception, la majeure partie des déficits identifiés est due à la mise en place de marges pour écarts défavorables ainsi qu'à des règles de financement propres au secteur municipal, plus contraignantes que celles des régimes parrainés par l'État. Ainsi, le bilan déficitaire indique simplement que la marge recherchée n'est plus constituée et qu'il faut la rebâtir.

À propos de PBI

PBI Conseillers en actuariat ltée est une firme indépendante qui offre des services-conseils en matière d'actuariat, d'administration et de gestion de placements aux régimes de retraite et d'avantages sociaux, ainsi qu'à d'autres fonds en fiducie partout au Canada. PBI est également un chef de file dans la conception des objectifs-retraite, le financement et la gestion des risques des régimes de retraite et d'avantages sociaux interentreprises. PBI est la seule firme de son secteur qui a participé aux auditions publiques sur le projet de loi n° 3.

- 30 -

Source :

PBI Conseillers en actuariat ltée

www.pbiactuariat.ca

Renseignements :

Pierre Bergeron, 514 764-7843

Stéphan Lazure, 514 764-7845

Mathieu Santerre, 581 996-5344